

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 16

L'an deux mil vingt-trois le vingt - six du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 20 octobre 2023

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES
Mmes BOUDRIE, CROUZETTE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

MMES CERTAIN (procuration à Mme POUGET), CLEDIERE (procuration à Mme CROUZETTE), MARLINGE
M. VILLETTE

Secrétaire de Séance : M. CHAMBRAS

Délibération N° 047-2023

PASSAGE A LA M57

M. Le maire informe le conseil municipal que le référentiel comptable M57 a vocation à être appliqué dans toutes les collectivités à compter du 01 01 2024, en remplacement de l'actuelle nomenclature comptable M14.

Le passage au référentiel M57 concerne tous les budgets de la collectivité;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise le changement de nomenclature comptable des budgets de la commune de Seilhac et adopte la nomenclature M57 abrégée (commune de moins de 3500 habitants) à compter du 01 01 2024
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**